RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01309
Numéro SIREN : 440 245 314
Nom ou dénomination : ABO-ERG Environnement

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013359

13359

ABO-ERG ENVIRONNEMENT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL : 40 000 €UROS

SIEGE SOCIAL

ZI DES PLAYES JEAN MONNET SUD, QUARTIER LA FARLEDE 243 AVENUE DE BRUXELLES, 83500 LA SEYNE SUR MER

440 245 314 RCS TOULON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Du procès-verbal de l'actionnaire unique du 30 juin 2022 de la société visée en rubrique, il résulte notamment ce qui suit :

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé et après avoir constaté que la Réserve légale était dotée d'un montant représentant au moins 10% du capital social et que les comptes dudit exercice se soldent par un bénéfice de 672 585 €uros, décide sur la proposition du Président, d'affecter et de répartir ainsi qu'il suit ledit bénéfice, savoir :

- Distribution d'un dividende de 75 000 €uros,
- Le solde, soit la somme de 597 585 €uros en Report à nouveau.

L'actionnaire unique décide que ce dividende de 75 000 €uros, sera mis en paiement à partir d'une date qui sera fixée par le Président, et au plus tard le 30 septembre 2022.

POUR EXTRAIT
LE PRESIDENT

N° 2050-SD 2022

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG ENVIRONNEMENT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 243, Avenue de Bruxelles 83500 La Seyne sur mer — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 44024534140001 6 — Néant *

Exercice N clos le, 31/12/2021

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	57 675	AG	53 722	3 953
	Fonds commercial (1)	AH	15 000	AI		15 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 719	AS	18 719	
	Autres immobilisations corporelles	AT	110 780	AU	48 021	62 759
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	21 196	BI		21 196
	TOTAL (II)	BJ	223 369	BK	120 462	102 907
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 281 853	BY	48 057	2 233 796
	Autres créances (3)	BZ	258 381	CA		258 381
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD	648 837	CE		648 837
	Disponibilités	CF	1 688 209	CG		1 688 209
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	61 729	CI		61 729
	TOTAL (III)	CJ	4 939 009	CK	48 057	4 890 952
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	13 621			13 621
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 175 999	1A	168 519	5 007 480

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

N° 2051-SD-2022

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG ENVIRONNEMENT — Néant : *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 40 000 ....)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	673 827
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	672 585
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 390 412
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	127 356
	TOTAL (III)	DR	127 356
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	795 595
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 298 378
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 243 305
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	94 136
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	58 298
	TOTAL (IV)	EC	3 489 712
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 007 480

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 875 428
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD 2022

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG	5 813 240	FH	FI	5 813 240
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 813 240	FK	FL	5 813 240
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	10 344
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	240 271
	Autres produits (1) (11)				FQ	4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	6 063 860
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	5 934
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	3 169 310
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	77 359
	Salaires et traitements*				FY	1 599 244
	Charges sociales (10)				FZ	613 554
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	10 085
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	47 146
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	1 225
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	5 523 858
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	540 002
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1 319
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	1 319
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	4 316
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	4 316
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(2 997)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	537 005

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2053-SD 2022

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	264
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	264
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 133
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 133
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 869)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	89 600
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(230 049)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 065 443
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 392 858
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	672 585

RENVOIS

						Exercice N
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières				HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1G	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *				HP	
	- Crédit - bail immobilier				HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1H	60
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD	
(9)	Dont transferts de charges				A1	184 342
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives	A6	obligatoires A9		
		dont cotisations facultatives Madelin		A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES ET PENALITES	35	
CHARGES EXCEPTIONNELLES / SINISTRES	2 716	
PENALITES DE RETARD	2 322	
REGULARISATIONS CLIENTS ET FOURNISSEURS	60	264

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs
REGULARISATIONS FOURNISSEURS	60	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

© Sage



ABO-ERG ENVIRONNEMENT

Annexe

Exercice
du 01/01/2021 au 31/12/2021

Montants en K€

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evénements principaux de l'exercice

➔ Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement 2016-07 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

➔ Néant

1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

➔ Néant

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Fonds commercial

Le fonds de commerce, exploité à La Seyne, a été acquis le 01.01.2002 pour un montant de 15 000 €.
Il ne fait pas l'objet d'amortissement. Toutefois, il pourrait faire l'objet d'une provision pour dépréciation si sa valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants en K€	
	Invest.directs	Crédit-bail.
Installations techniques et outillage industr. Agencements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Immobilisations corporelles en cours	30,8	

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

2.1.3 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

Nature de l'immobilisation	Montants en K€	
	Invest.directs	Crédit-bail.
Licences	2,7	

Le cerfa 2054-SD de la liasse fiscale est annexé en page 10 du présent document.

2.1.4 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise.

2.1.5 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements et aménagements de constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport (neuf & occasion)	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau & Informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié en fonction de la durée de vie prévue.
Le cerfa 2055-SD de la liasse fiscale est annexé en page 11 du présent document.

2.1.6 Crédit-bail – Montants en K€

➔ Néant

2.1.7 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	134,7	
Autres créances		1,7
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placements		
Instruments de trésorerie – Actif		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276,6	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie – passif		

Charges financières		
Produits financiers		

2.1.8 Immobilisations financières – Mouvements principaux

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
Mouvements principaux de l'exercice : Variation des cautions.

2.1.9 Actif circulant - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.10 Produits à recevoir

Rubrique	Montant en K€
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	982
Autres créances	55
TOTAL	1 037

2.1.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.12 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 62 K€, sont relatives à de la sous-traitance (67%), des loyers immobiliers (30%) et des cotisations (3%).

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de **4 000 actions** de **10 euros** de valeur nominale :

	Nombre d'actions	**Valeur nominale**	**Capital en K€**
Position début d'exercice	4.000	10	40
Mouvements :			
Réduction de capital	/		
Augmentation de capital	/		
Position fin d'exercice	4.000	10	40

2.2.2 Charges à payer

Rubrique	Montant en K€
DETTES	
Dettes fournisseurs	525
Dettes fiscales et sociales	533
Autres dettes	10
TOTAL	1 068

2.2.3 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :
Base

Participation des salariés aux résultats	89,6
	89,6
Taux d'imposition : 26,5 %	
Allègement de la dette future d'impôts en K€ :	23,7

2.2.4 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitutions par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour IDR	**157,1**			**29,8**			**127,4**
Total	**157,1**			**29,8**			**127,4**

Des provisions pour litiges, entrant dans le cadre de l'assurance RC ou décennale, sont constituées lorsque la responsabilité de la société est mise en cause et pour un montant plafonné à la franchise. Toutefois, lorsque la mise en cause pourrait éventuellement dépasser les montants pris en charge par l'assureur (caractère le plus souvent exceptionnel), une provision complémentaire est constituée et estimée de bonne foi (ces montants étant très difficiles à définir).
Il est à noter que les contrats d'assurance en géotechnique et en environnement constituent un problème majeur de la profession.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres, s'élève à 271.586 € (charges sociales comprises).
Ce montant a été calculé en retenant un taux d'actualisation de 0,88 %, un âge de départ à la retraite de 62 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres, un taux de progression des salaires de 2%, et l'utilisation des tables de mortalité INSEE 2015-2017.

Ce montant a été comptabilisé en provisions pour risques et charges au 31 décembre 2021 pour 127.356 €.

La valorisation du fonds constitué par les versements effectués auprès de SMABTP Vie, augmentés des interêts capitalisés au 31/12/2021 sont déduits de la provision globale brute, soit 144.230 €.

2.2.5 Dettes financières – Classement par échéance

Rubriques	**Total**	**à 1 an au plus**	**entre 1 et 5 ans**	**plus de 5 ans**
C/C Associés Prêt Garanti par l'Etat	796,6	181,3	614,3	

2.2.6 Crédit-bail – montants en K€

➔ Néant

2.2.7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, d'un montant de 58 K€, sont relatifs à des subventions (93%) et des prestations de services (7%).

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Montant du chiffre d'affaire en K€

Prestations de services	**5.813**
Total	5.813

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	26
Agents de maîtrise et techniciens	11
Total	37

3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre une perte de (5) K€ correspondant principalement à des sinistres sur chantiers et véhicules (56%) et à des pénalités chantiers (44%).

3.4 Transfert de charges

Les transferts de charges sont composés à 83 % de refacturations au groupe.

3.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€

		Résultat Net	Dont : Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt		442,5	(4,9)
Impôt net de Credit d'impôt	- au taux de droit commun	(230,0)	(1,3)
Résultat après impôt		672,6	(3,6)

Méthode employée :
Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
Cf 2.2.6	- Crédit-bail

4.2 Autres engagements hors-bilan

Engagements reçus	Montants
Cautions bancaires	2,4 K€
Garantie bancaire sur PGE	824,1 K€

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ABO HOLDING NV, société belge dont le siège est à : Derbystraat 55, 9051Sint-Denijs-Westrem

6. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ISSU DE LA LIASSE FISCALE

(5) IMMOBILISATIONS — N° 2054-SD 2022

Dénomination de l'entreprise : [redacted] — Néant ☐

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : Acquisitions, apports, créations		Augmentations : Réévaluations ultérieures	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		DB		DJ		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD		KE		KJ		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre — Dont Composants	LO		KJ		KK		KL
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui — Dont Composants	MI		KM		KN		KO
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions — Dont composants	MZ		KP		KQ		KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont composants		MU		KS		KT		KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW		KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY		KZ		LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK		LL		LM
CORPORELLES	TOTAL III				LN		LO		LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		MG		RM		RT		
FINANCIERES	Autres participations		RU		RV		RW		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		TP		UR		TS		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		TT		TU		TV		
FINANCIERES	TOTAL IV		LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OX		OH		OI		

CADRE B — IMMOBILISATIONS				Diminutions : Sorties, cessions de postes à postes		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluations légales ou comptables pratiquées au cours de l'exercice : Valeur d'origine des éléments faisant l'objet de la réévaluation	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		BN		CH		DO		DT
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		BO		LS		LW		LX
CORPORELLES	Terrains		BP		LX		LY		LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	BQ		MA		MB		MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	BR		MD		ME		MF
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	BS		MG		MH		MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		BT		MJ		MK		ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	BU		MM		MN		MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	BV		MP		MQ		MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	BW		MS		MT		MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	BX		MV		MW		MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
CORPORELLES	TOTAL III		BY		NG		NH		NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		BZ		QL		MT		QW
FINANCIERES	Autres participations		CG		QX		QY		QZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		CI		2H		2O		2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		CJ		2L		2P		2G
FINANCIERES	TOTAL IV		CK		NJ		NK		2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			BK		QK		QL		QM

7. TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS ISSU DE LA LIASSE FISCALE

(6) **AMORTISSEMENTS**

N° 2055-SD 2022

Désignation de l'entreprise : ARO ERG ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	51 566	PF	2 156	PG		PH	53 722
TOTAL I		RK	51 566	RM	2 156	RN		RO	53 722
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	18 719	QA		QB		QC	18 719
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements aménagements divers	QD	17 123	QE	6 316	QF		QG	23 439
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 969	QM	1 614	QN		QO	24 582
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	58 810	QV	7 929	QW		QX	66 739
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	110 377	OP	10 085	OQ		OR	120 462

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. générales, agenc. et aménag. des constr.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques, mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agenc. aménag. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général (NP + NQ + NR)		NW		Total général (NS + NT + NU)		NY		Total général (NW + NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

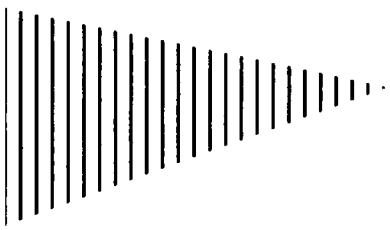

ABO-ERG Environnement

(Anciennement ERG Environnement)

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EY

ABO-ERG Environnement
(Anciennement ERG Environnement)
Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société ABO-ERG Environnement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'actionnaire unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABO-ERG Environnement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

EY

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : les informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs ne concordent pas avec la comptabilité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

EY

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 29 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

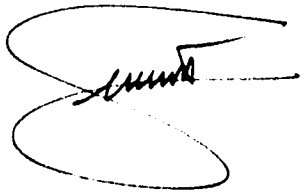

Xavier Senent